

Intégration dans l'espace CEDEAO : s'intégrer par le bas.

Kounssiour SOME

Doctorant, Université Joseph KI-ZERBO

somekounssiour@gmail.com

Résumé/Abstract :

En Afrique de l'Ouest, les États ont engagé un processus d'intégration régionale avec la création en 1975 de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Malgré des avancées telles que la libre circulation, la mise en place d'institutions financières et les mécanismes de sécurité, cette intégration demeure limitée en raison de divers obstacles, notamment les tracasseries aux frontières, le manque de volonté politique, la faible implication des populations et les défis sécuritaires.

Face à ces limites de l'intégration institutionnelle « par le haut », une approche alternative fondée sur l'intégration « par le bas » apparaît nécessaire. Celle-ci repose sur l'implication des populations locales à travers les jumelages entre collectivités territoriales, favorisant ainsi le rapprochement des peuples, la construction d'une identité régionale et l'appropriation du projet d'intégration. Une intégration durable doit donc s'appuyer sur les populations, avec un cadre institutionnel adapté pour accompagner cette dynamique.

Mots-clés : Intégration ; CEDEAO ; bas

Abstract/Résumé :

In West Africa, states have initiated a process of regional integration with the creation in 1975 of the Economic Community of West African States (ECOWAS). Despite achievements such as the free movement of people, the establishment of financial institutions, and security mechanisms, this integration remains limited due to several obstacles, including border harassment, lack of political will, weak involvement of local populations, and security challenges.

In response to the limitations of this “top-down” institutional integration, an alternative approach based on “bottom-up” integration appears necessary. This approach relies on the involvement of local populations through town twinning between local authorities, thereby fostering closer ties among peoples, building a shared regional identity, and strengthening ownership of the integration project. Sustainable integration must therefore be grounded in local populations, supported by an appropriate institutional framework to accompany this dynamic.

Keywords : *Integration; ECOWAS; bottom*

Introduction

L'unité de l'Afrique apparaît comme une condition incontournable pour amorcer son véritable développement et renforcer sa position dans la sphère internationale. Dès la veille des indépendances, les leaders africains, à travers divers cadres de concertation, avaient déjà soulevé la question de l'unité continentale. Depuis lors, et encore aujourd'hui, cette problématique demeure d'actualité. Face à des défis majeurs tels que le développement économique, la stabilité monétaire, la lutte contre l'insécurité et le terrorisme, ainsi que le renforcement de la place de l'Afrique dans le monde, il est largement reconnu que les États africains doivent impérativement progresser vers une union effective. Par ailleurs, plusieurs espaces d'intégration ont été mis en place à travers le continent africain pour concrétiser la volonté des peuples africains d'unir leurs forces. Parmi ces initiatives, on peut citer la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CEA), ainsi que l'Union du Maghreb Arabe (UMA), entre autres. La stratégie adoptée pour parvenir à l'union africaine repose

sur la création de ces espaces d'intégration régionale. Une fois que ces intégrations sous régionales deviennent opérationnelles et dynamiques, elles sont envisagées comme fondement de l'Union africaine tant souhaitée et promue. C'est dans ce contexte que la CEDEAO a été créée par la signature du traité de Lagos le 28 mai 1975, avec pour objectif affiché l'établissement d'un marché commun pour l'ensemble de ses États membres. Cependant, après plus d'un demi-siècle d'existence, l'intégration économique effective demeure un objectif non atteint. En pratique, la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux reste largement entravée, aggravée par les tracasseries douanières et policières aux frontières des différents États membres. C'est dans cette perspective que nous avons choisi de contribuer à la réflexion sur l'intégration des États au sein de la CEDEAO, à travers le thème : « *Intégration dans l'espace CEDEAO : s'intégrer par le bas* ». Quelles sont les raisons qui freinent la réalisation de l'intégration effective des États membres de la CEDEAO, alors même qu'ils partagent un passé historique riche et commun ? Quelles propositions concrètes peuvent être formulées pour accélérer ce processus d'intégration au bénéfice des peuples ? Ne serait-il pas pertinent de privilégier une intégration « *par le bas* » ? Autrement dit, ne serait-il pas stratégique de renforcer d'abord l'intégration des peuples pour parvenir ensuite à l'intégration des États de la CEDEAO ?

Cet article a pour objectif d'analyser les causes de la non-intégration effective des États membres de la CEDEAO plus de cinquante ans après sa création, alors même que ces États reconnaissent que leur développement et leur salut passent par cette intégration. Il vise également, après un diagnostic approfondi de la problématique, à proposer des solutions

concrètes, mesurables et réalistes, susceptibles d'accélérer l'intégration des États de la CEDEAO.

La méthodologie adoptée repose sur l'exploitation de sources secondaires, comprenant des ouvrages, des articles scientifiques, des rapports institutionnels et des documents spécialisés. Les sources utilisées incluent notamment des publications institutionnelles de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'Union européenne, des articles scientifiques sur l'intégration régionale, ainsi que des ouvrages spécialisés sur les jumelages et la coopération décentralisée. L'objectif principal est d'extraire des informations pertinentes sur les stratégies permettant d'impliquer les populations locales dans le processus d'intégration régionale au sein de la CEDEAO. La technique employée consiste en une analyse de contenu thématique, visant à identifier, dans ces documents, la participation citoyenne, le rôle des jumelages comme outil de rapprochement entre communautés, ainsi que les succès et obstacles rencontrés dans les initiatives d'intégration.

L'analyse des données repose sur une comparaison critique des différentes sources, afin d'évaluer la manière dont les jumelages contribuent concrètement à l'intégration régionale et de mettre en évidence des exemples d'intégration réussie impliquant les populations locales. Cette approche permet également de dégager des enseignements susceptibles d'être appliqués au contexte ouest-africain à partir des expériences documentées.

Cependant, cette méthodologie présente certaines limites. La dépendance aux sources secondaires peut restreindre l'accès à des informations actualisées et quantitatives sur la participation des populations locales. Par ailleurs, certaines pratiques européennes de jumelage ne sont pas directement

transposables au contexte africain, ce qui nécessite une interprétation prudente des résultats.

Notre travail est structuré autour de trois axes principaux. Premièrement, nous présentons l'historique de la CEDEAO en tant qu'espace d'intégration régionale et analysons ses faiblesses qui freinent la réalisation de l'intégration souhaitée par ses États membres. Deuxièmement, nous analysons la réussite d'une intégration par le bas : l'Union européenne. Troisièmement, nous démontrons comment une approche d'intégration « par le bas » peut constituer une alternative efficace pour accélérer l'intégration à la fois des États et des populations au sein de l'espace CEDEAO.

1. Historique et limite de l'intégration régionale africaine : la CEDEAO

1.1 Historique de la création de la CEDEAO

L'intégration des États africains, en vue de la réalisation de l'Union africaine, trouve ses origines dans le panafricanisme. En effet, les leaders africains étaient convaincus, dès les premières heures des indépendances, que l'avenir du continent réside dans son union. Selon Théophile Obengo, le salut de l'Afrique est collectif et doit s'inscrire à l'échelle d'un État panafricain (Théophile, 2012 : 24). Cette conception traduit la vision et l'objectif des panafricanistes. Il convient également de rappeler que le concept de panafricanisme a été popularisé par le Jamaïcain Marcus Garvey, qui prônait l'unité de tous les Africains à travers le monde afin de renforcer leur force collective et défendre leur identité.

Nous pouvons identifier plusieurs grandes figures panafricanistes non des moindres à travers le monde qui ont défendu l'unité des États africains. Ainsi, nous pouvons retenir

le noir américain W.E.B du Bois (1868-1963), le jamaïcain Marcus Garvey (1887-1940), Jomo Kenyatta (1893-1978), Kwame N’Krumah (1909-1972), Nelson Mandela (1918-2014), Julius Nyerere (1922-1999), Cheikh Anta Diop (1923-1986), Patrice Emery Lumumba (1925-1961), Thomas Sankara (1949-1987), etc., Ces grands hommes panafricanistes ont tous rêvé d’une Afrique forte, unie dans sa pluralité. Si l’importance de l’Union africaine portée par le panafricanisme fait l’unanimité, les points de vue divergent quant au processus permettant de réaliser cette unité continentale. À ce propos, MAIGA Abdoulaye souligne : *« L’idée du panafricanisme est partagé par tous les Etats, toutefois les stratégies pour y parvenir diffèrent en ce sens qu’il signifie tantôt une association à l’échelle continentale, tantôt des regroupements régionaux considérés comme des étapes préalables à la réalisation de l’unité africaine. »* (Abdoulaye, 2011 :338.) À cet égard, trois approches de l’unité des États africains se distinguent : les radicaux, les modérés et les intermédiaires. Les radicaux prônent une réalisation immédiate de l’unité africaine, notamment par la création d’un marché commun destiné à coordonner les actions économiques des États unis d’Afrique, afin de prévenir que les potentialités économiques ne soient exploitées au profit des puissances impérialistes. Ils défendent également l’instauration et le développement d’une citoyenneté africaine, visant à renforcer chez les populations le désir et la volonté d’appartenir à un État unique, avec des droits et devoirs uniformes pour tous. Cette approche implique une rupture complète avec les anciennes puissances coloniales. Elle a été promue par le groupe de Casablanca, dirigé par le panafricaniste et président ghanéen Kwame N’Krumah. Ce groupe, constitué en janvier 1961, réunissait le Ghana, la Guinée, l’Éthiopie, le Mali et le Maroc. Le deuxième groupe,

qualifié de modéré, est celui de Monrovia. Dirigé par le président ivoirien Félix Houphouët-Boigny, ce groupe préconise une réalisation de l'Union africaine en deux étapes. Dans un premier temps, il s'agirait de consolider les États-nations sur le continent, une réalité encore inachevée pour une Afrique récemment indépendante. Dans un second temps, le groupe propose de développer une coopération économique et culturelle entre ces États-nations à l'échelle continentale, tout en maintenant des relations avec les anciennes puissances coloniales (Abdoulaye, 2011 : 331). Formé en mai 1961, le groupe de Monrovia, qualifié de modéré, prônait une coopération économique graduelle entre les États africains comme préalable à l'Union africaine. Il était composé notamment de la Côte d'Ivoire, du Libéria, du Cameroun, du Nigéria, et d'autres États. Le troisième groupe, celui de Brazzaville, qualifié d'intermédiaire, préconisait la réalisation de l'unité africaine par le fédéralisme. Cette approche consiste à créer des espaces d'intégration régionale dans les différentes sous-régions africaines, en considérant que la réussite de l'Union africaine repose sur le fonctionnement et la dynamique de ces zones d'intégration. Le groupe de Brazzaville était dirigé par le président sénégalais Léopold Sédar Senghor.

Entre les radicaux, qui réclament immédiatement l'unité africaine sans réunir les conditions préalables susceptibles de garantir une Union africaine à la hauteur des attentes des populations, et les modérés, hésitants à l'idée de perdre une partie de la souveraineté de leurs États en optant pour une coopération graduelle difficilement mesurable, la voie semble clairement tracée. Les fédéralistes proposent la mise en place de fédérations régionales dans toutes les sous-régions africaines, avec pour objectif ultime la réalisation de l'Union africaine. Le fédéralisme régional est ainsi perçu comme un

cadre d'apprentissage et d'exercice pour les États africains en vue d'atteindre l'union continentale. Tout laisse à penser que cette troisième approche, située entre l'approche radicale et celle des modérés, a finalement convaincu les panafricanistes. En effet, toutes les régions, de l'Afrique de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud et au centre, ont progressivement développé des zones d'intégration régionale.

Dès lors on assiste dans les années 1980 à la création de plusieurs entités régionales au lieu d'aller directement à l'Union africaine qui est l'idéale de tout panafricaniste (Stephen, 2021 :214.) Parmi ces espaces de regroupement sous régionaux, nous pouvons citer : l'Union du Maghreb (UMA) ; la Communauté d'Afrique de l'Est (CEA) ; la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) ; la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD) ; la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) ; le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) ; etc. Sans être exhaustif sur la liste des communautés économiques existantes en Afrique, nous pouvons citer l'Alliance des Etats du Sahel (le dernier né) créée le 16 septembre 2023.

Pour aller à l'Union africaine, les africains préconisent l'intégration régionale pour une Afrique d'ailleurs balkanisée avec un grand nombre d'Etats dont la plupart sont de petite taille et un grand nombre enclavé. En optant pour l'intégration régionale, les africains défendent une intégration nationale, un renforcement de l'Etat, une citoyenneté le tout fondé sur une société civile forte qui crée les conditions de contre-pouvoir (Philippe, 2007 :113.). En Afrique en général et en Afrique de l'Ouest en particulier, la CEDEAO constitue l'espace d'intégration le mieux abouti. En effet, elle fut créée le 28 mai

1975 sur les cendres de la Communauté Economique de l'Afrique (CEA) dont les pays membres sont : le Togo ; le Bénin ; la Côte-D'Ivoire ; le Mali ; le Burkina Faso ; le Sénégal ; le Niger ; la Guinée ; la Gambie ; la Sierra-Leone ; le Liberia ; le Ghana ; le Nigéria, le Cap-Vert et la Guinée-Bissau. Il convient de noter que les pays de l'AES, constitués du Burkina Faso, du Mali et du Niger, se sont officiellement retirés de la CEDEAO le 28 janvier 2025, bien que cette décision ait été annoncée dès le 28 janvier 2024. La CEDEAO a pour objectif de créer un marché commun pour les 15 Etats membres. En effet, les leaders étaient convaincus que les économies faibles des Etats africains ne peuvent pas constituer une base favorable au développement et explique l'intérêt porté aux politiques de regroupement (Jean, 2002 :32.). Ainsi, les principes du nouvel espace d'intégration économique sont clairs : ils reposent sur la libre circulation des biens, des personnes et des facteurs de production, ainsi que sur l'harmonisation des politiques de développement à travers l'adoption de politiques communes, notamment monétaires, budgétaires et agricoles. Ils prévoient aussi la mise en place d'un mécanisme de compensation des pertes liées à l'intégration, à travers la création d'un fonds dédié au développement. On note également parmi les principes de la CEDEAO la réduction progressive pour aboutir à une suppression totale des obstacles tarifaires et non tarifaire avec pour date butoir 1985.

L'évolution historique de la CEDEAO est marquée par des dates et des décisions majeures. En effet, en 1979, on assiste à l'adoption du protocole sur la libre circulation des biens et des personnes. Selon ce protocole les citoyens des pays membres peuvent circuler sans visa au sein de l'espace CEDEAO. C'est donc une étape importante pour l'intégration régionale en ce sens qu'il va faciliter effectivement la libre circulation des biens,

des capitaux et des personnes de cet espace d'intégration régionale. L'année 1990 a vu la création de l'ECOMOG (Economic Community of West Africa States Monitoring Group) qui est le groupe d'intervention militaire de la CEDEAO. Il constitue la force militaire dont le rôle consiste à gérer les conflits dans l'espace CEDEAO. Sa première intervention a eu lieu au Libéria lors de la guerre civile en cours dans ce pays. L'ECOMOG obtient grâce à son intervention la signature de l'accord d'Abuja II en 1996 qui a constitué une étape importante dans le processus de la paix (Anthony, 2023 :3.). Après dix-huit ans de fonctionnement, la révision du traité de Lagos était devenue nécessaire pour la vie de l'organisation régionale. En effet, en 1993, le traité de Lagos de 1975 qui consacrait la création de la CEDEAO fut révisé à Cotonou au Bénin. L'innovation majeure de cette révision demeure l'instauration du caractère supranational des protocoles d'accord de la CEDEAO et la création de nouvelles institutions telles que le parlement de la CEDEAO, le tribunal de la CEDEAO et la Commission de la CEDEAO.

En 2000, l'intégration économique en Afrique de l'Ouest portée par la CEDEAO franchit un cap important, celui de la création d'un espace monétaire. En effet, une zone monétaire dénommée Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO) et en anglais (WAMZ) fut créée en 2000. Elle regroupait les pays membres de la CEDEAO n'utilisant pas le franc CFA. Son objectif est la création d'une monnaie unique (ECO) et une banque centrale commune afin d'aboutir au final à une fusion avec l'UEMOA. En 2015, la CEDEAO met en exécution les tarifs extérieurs communs (TEC) qui sont la concrétisation de la volonté des acteurs que sont les Etats de mettre en place une politique commerciale commune pour les Etats membres en vue d'aller progressivement vers une union douanière. Entre

2010 et 2020, on note une intensification des interventions de la CEDEAO en vue du renforcement de la coopération sécuritaire. En effet, cette période est ponctuée par de nombreuses crises dans de nombreux pays membres de l'organisation. Ainsi, de nombreux Etats membres traversent soit des crises politiques soit des crises sécuritaires notamment le Sahel qui dictent l'intervention de la CEDEAO à travers les négociations (diplomatie) afin de rétablir la démocratie ou la paix dans les pays concernés. De 2020 à 2024 les crises politiques et les tensions régionales se multiplient au sein de la CEDEAO. En effet, les crises sécuritaires liées aux agissements des groupes terroristes notamment dans le sahel ont créé des crises politiques (coup-d 'Etat) répétitives. On enregistre dans ces pays plus de deux coup-d 'Etats en moins d'une année. Il s'agit notamment du Burkina Faso, du Mali et du Niger dont l'intervention de la CEDEAO est souvent vue comme de l'ingérence dans les intérieures d'un Etat. Ce qui a pour conséquence des relations souvent tendues entre ces pays (menace d'intervention de la CEDEAO au Niger lors du coup-d 'Etat) et pose souvent le débat sur l'avenir de la CEDEAO. Effectivement, il y a lieu de s'inquiéter de l'avenir de cette intégration régionale (CEDEAO) au regard de la sortie des pays de l'AES en 2025.

1.2 Les limites de la CEDEAO

De 1975 à nos jours, la CEDEAO présente un bilan loin des attentes après plus de 50 ans de volonté d'intégration des pays membres. En dehors de quelques actions telles que la réalisation du programme de la télécommunication, la panafricaine des télécommunications (PANAFTEL) et la création du fonds et de la chambre de compensation, l'intégration des pays membres de la CEDEAO est très loin d'être une réalité. Les

attentes ne sont pas comblées et les objectifs pourtant nobles et salvateurs ne sont pas atteints, que d'espoirs déçus. Qu'est-ce qui retarde l'intégration politique et économique au sein de la CEDEAO ? Plusieurs obstacles limitent l'intégration des pays membres de la CEDEAO.

1.2.1 Les limites structurelles de la CEDEAO

Les limites structurelles de la CEDEAO sont recensées à plusieurs niveaux :

Sur le plan politique, on peut noter :

-l'égoïsme des Etats membres qui ne veulent pas concéder ne serait-ce qu'une petite parcelle de leur souveraineté. En effet, les Etats membres de la CEDEAO ne sont pas prêts à mettre la CEDEAO au-dessus d'eux. Ainsi, les textes sont bien rédigés, mais quand vient le moment de leur application les Etats traînent les pas pour franchir le pallier pourtant décisif. Nous ne pouvons pas parler d'intégration si chaque Etat tient jalousement à sa souveraineté. Or, ces dernières années dans l'espace CEDEAO, les Etats membres ne sont pas prêts à discuter de leur souveraineté avec quiconque et réduisent dangereusement les chances de réalisation de l'intégration. Bien que les cadres institutionnels sont bien fixés et ne souffrent d'aucune ambiguïté et le cadre juridique bien sécurisé, leurs pouvoirs et applications restent limiter du fait de l'hésitation des Etats membres à céder leur souveraineté (Stephen, 2021 :215). C'est le cas des pays de l'AES qui ont quitté la CEDEAO au nom de leur souveraineté. En effet, les pays de l'AES trouvent les agissements de la CEDEAO comme de l'ingérence (Adamu et Umar, 2024 :177.). Les exemples de ce genre sont nombreux et démontrent la volonté manifeste des Etats de ne pas aller à l'intégration. Ce manque de volonté

constitue la preuve de l'hypocrisie des Etats dans les instances internationales. Alors que l'intégration ne peut être possible qu'à la seule condition de sacrifice et de concession de pouvoir sur l'hôtel de l'union. Comme l'a écrit Frantz FANON : « L'Afrique sera libre. Oui, mais il faut qu'elle se mette au travail, qu'elle ne perde pas de vue son unité. » (Frantz, 2001 :197.).

-les divergences politiques et idéologiques des Etats membres de la CEDEAO expliquent également la lenteur de l'intégration. Ces divergences politiques et idéologiques présentent les risques de mésententes dans l'espace d'intégration. Par conséquent, on a les tracasseries au niveau des frontières, les expulsions des étrangers qui pourtant sont membres de la CEDEAO comme ce fut le cas des expulsions des ghanéens, des Burkinabè et des nigériens du Nigeria en 1983 et également l'expulsion des burkinabè en Côte-D'Ivoire (Jean, 2002 :38.). Or, l'essence même du panafricanisme dont est issue la CEDEAO est une idéologie qui préconise l'unité ou l'unification de tout le continent africain en vue de rendre à l'homme noir dignité, considération et respect (Abdoulaye, 2011 :337.). Comment comprendre des expulsions des populations d'autres pays avec lesquelles on aspire à l'unité surtout sur la base des considérations politiques et idéologiques des dirigeants de leurs pays d'origines. De ce fait, la CEDEAO gagnerait pour une intégration rapide et réussie à harmoniser ces divergences politiques et idéologiques qui souvent prennent en otage des populations innocentes à la base.

-les crises sécuritaires répétitives liées au terrorisme ne sont pas de nature à faciliter l'intégration au sein de la CEDEAO. En effet, le terrorisme favorise les coup-d'Etats et l'arrivée au pouvoir des régimes militaires nationalistes qui fragilisent

l'institution supranationale. Ce qui nécessite à plusieurs reprises l'intervention diplomatique ou militaire de la CEDEAO pour restaurer la démocratie. Une intervention qui est souvent perçue comme une ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat membre. La solidarité des pays de l'AES contre la CEDEAO dans son projet d'intervention au Niger en 2023 pour restaurer la démocratie et le pouvoir du président BAZOUM a failli créer le précipice et avait mis à mal la sérénité de l'intégration. Tous ces agissement nous laisse perplexe quant à l'avenir de la CEDEAO et l'atteinte de ses objectifs que sont l'union des Etats de l'Afrique de l'Ouest à l'instar de l'Union Européenne.

Sur le plan économique, on note comme obstacles :

-la non existence des zones d'échanges pourtant nécessaires influe négativement sur le développement économique des pays membres de la CEDEAO. L'un des objectifs de la création de la CEDEAO est d'instaurer un marché intérieur commun aux membres en vue de lancer leurs économies nationales, régionales et également de faire face à la concurrence des produits des autres espaces. Après plusieurs années d'existence, force est de constater avec regret la non création de zones de libre-échange. La conséquence immédiate visible est le contrôle renforcé des barrières douanières qui limitent la circulation des facteurs de productions et des personnes (Sonia, 2022 :58.). Dès lors les projets de tarif extérieur commun qui sont la matérialisation de l'union douanière ont échoué logiquement et lamentablement. PALM Jean Marc souligne ces difficultés en ces termes : « *Les obstacles tarifaires et non tarifaires n'ont pas connu de réduction sensible. Ainsi, les échanges intra-communautaires ne représentent à peine 11% du commerce de la communauté.* » (Jean, 2002 :38.). Pour une

communauté à vocation intégratrice, la question est préoccupante à plus d'un titre.

-la concurrence économique entre les Etats de la CEDEAO demeure une réalité. En effet, l'économie des pays africains en général et ceux de la CEDEAO en particulier est concurrentielle et non complémentaire. Presque tous les pays membres de l'espace d'intégration économique sont tous vendeurs de matières premières de même nature ou encore, ont développé tous des industries de même nature. Par exemple : industries sucrières (Burkina Faso, Côte-d'Ivoire), textiles (Ghana, Nigéria), etc. Cette concurrence entre les pays d'un même espace économique et surtout disposant des mêmes clients n'est pas de nature à faciliter l'intégration économique de ces Etats.

-le financement des projets de développement des pays de la CEDEAO constitue également un obstacle majeur. La CEDEAO dans un souci de prendre en charge le développement économique de ses pays membres face à une rareté des structures de financement a mis en place des organes de financement africains. Cependant, pour financer leur développement, les Etats de la CEDEAO sollicitent davantage les institutions financières bilatérales ou multilatérales. Une telle attitude fait écran aux organes financiers de l'espace CEDEAO qui pourtant sont nombreux, mais méconnus du public. Parmi ces institutions financières de la CEDEAO, on peut citer entre autres : la Banque d'Investissement et de Développement (BID), le Fonds Régional de Développement de la CEDEAO (FRDC), la Banque d'Investissement Communautaire (BIC), etc. (Ayeni et Basse, 2009 :278.).

1.2.2 La non implication de la population

En plus des obstacles politiques et économiques, nous pouvons ajouter sur le plan humain, la non implication de la population à la base. La finalité de toute intégration régionale est la recherche du bonheur de sa population. Ce qui suppose que la population locale est au centre de toute initiative d'intégration et ses intérêts en constituent le dénominateur commun. Elle doit être impliquée et son adhésion devient une condition sine qua non pour la réussite de toute intégration. Or, dans la CEDEAO quand bien même la finalité est l'amélioration du quotidien des populations membres de l'espace, force est de constater que la population à la base n'est pas impliquée. En effet, dans les principes de fonctionnement de la CEDEAO, il est recommandé la pleine participation des populations à la réalisation de l'intégration. Ainsi, pour assurer la pleine participation des peuples au développement et à l'intégration dans l'espace, il est créé un parlement de la communauté. Toutefois, la place des peuples et leur rôle dans le processus de l'intégration au sein de la CEDEAO n'est pas clairement défini. Quel est l'apport des peuples à la base ou des pouvoirs locaux dans le processus d'intégration de la CEDEAO ? Les activités que doivent mener les peuples et leur apport dans la construction de l'intégration au sein de la CEDEAO ne sont pas clairement identifiées. L'Union Européenne (UE) qui est aujourd'hui la forme d'intégration la mieux aboutie au monde et dont la CEDEAO s'inspire n'a pu se réaliser que grâce à l'adhésion de ses populations locales. C'est en sens que Jàn Figel, commissaire européen en charge de l'Education, de la formation, de la culture et de la jeunesse de l'UE disait : « *L'UE, qui compte presque un demi-milliard d'habitants, connaît un processus d'intégration continu exigeant la participation active*

de ses citoyens. »¹ Ainsi, la mise à l'écart des populations locales dans le processus d'intégration des Etats de la CEDEAO peut expliquer en partie la non réalisation de cette intégration pourtant tant attendue.

2. L'intégration par le bas en marche : l'Union Européenne

Le projet de création de l'Union européenne a émergé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. En effet, à l'issue de ce conflit, les destructions matérielles étaient considérables, les sociétés européennes profondément divisées et les populations durablement marquées par les traumatismes de la guerre. L'Europe se trouvait alors dans un contexte de perte de ses valeurs et en quête de nouveaux repères. Au-delà des ruines visibles, elle traversait également une crise morale et identitaire, caractérisée par un affaiblissement des valeurs sociales communes. Dans ce contexte d'urgence et d'incertitude quant à l'avenir du continent et à la place des États européens sur la scène internationale, plusieurs responsables politiques ont engagé une réflexion approfondie sur les voies de la reconstruction et de la réconciliation. Ainsi, de grandes figures de la scène politique européenne de l'après-guerre ont plaidé en faveur de solutions durables pour la paix, la reconstruction de l'Europe dévastée et l'intégration de ses populations divisées. Parmi elles figurent notamment le général Charles de Gaulle, Robert Schuman et le chancelier allemand Konrad Adenauer (Karine, 2016 : 125).

Ces personnalités ont ainsi proposé la mise en place d'un projet d'intégration européenne, visant non seulement à reconstruire le continent, mais aussi à constituer un contrepoids face à

¹ Programme de l'Europe pour les citoyens, 2007, S'unir pour l'Europe : la mise en réseau thématique des villes jumelées, DG, Education et culture, p.2.

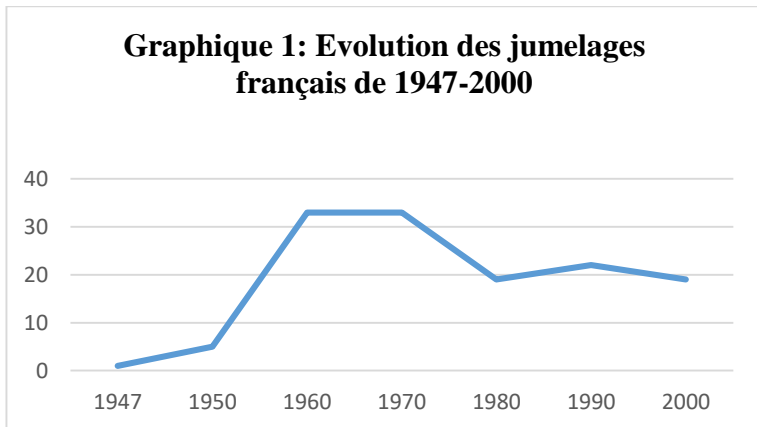
l'influence des États-Unis. Toutefois, la question centrale demeurait la suivante : comment construire un tel espace d'intégration à l'échelle européenne dans un contexte marqué par la méfiance persistante entre des États longtemps opposés ? C'est dans cette perspective qu'a émergé l'idée d'une intégration progressive, fondée sur l'implication des populations à la base, notamment à travers les jumelages portés par les collectivités territoriales.

Ainsi, le processus de création et de fonctionnement de l'Union européenne s'est construit parallèlement au développement des jumelages en Europe. Dans ce contexte, ce sont avant tout les populations elles-mêmes, à travers ces jumelages, qui ont été les actrices principales de l'intégration européenne, tandis que les États se sont limités à accompagner ce mouvement en mettant en place les structures institutionnelles nécessaires. À cette période, les jumelages avaient pour objectif central de favoriser la réconciliation entre les peuples européens et de consolider une paix encore fragile. Ils se traduisent par des visites d'amitié réciproques entre autorités locales, l'organisation de manifestations culturelles pour promouvoir la connaissance mutuelle et la tolérance, et l'intégration progressive des citoyens dans un processus visant à renforcer durablement la paix d'après-guerre. À la création de l'UE en 1993, avec l'entrée en vigueur du traité de Maastricht signé en 1992, plus de 8 000 villes européennes étaient déjà jumelées. Ce chiffre illustre le lien étroit entre intégration des États et intégration des peuples. Les graphiques ci-dessous viennent confirmer et illustrer cette dynamique.

Tableau 1: Etat des jumelages des Etats de l'UE en 1996

Etats membres	Nombre de communes	Nombre de communes jumelées	Pourcentage
Allemagne	14627	2485	17
Autriche	2354	352	14
Belgique	589	392	67
Danemark	275	231	84
Espagne	8097	410	5
Finlande	455	370	8
France	36763	2837	8
Grèce	5826	135	2
Irlande	118	120	
Italie	8097	711	9
Luxembourg	118	29	24
Pays-Bas	625	29	24
Portugal	4525	132	3
Suède	288	268	93
Royaume Uni	471	1124	
TOTAL	83226	9625	

Source : Catherine CLAEYSEN, 1999, Les jumelages et l'Europe, in « *Annuaire des collectivités* », article, P.128.



Source : <http://fr.wikipedia.org/> Liste des villes jumelées de France, consulté le 19/03/2026.

La meilleure intégration économique en marche dans le monde, l'Union Européenne tire son essence dans l'intégration des peuples européens par le bien des jumelages portés depuis le lendemain de la Seconde Guerre mondiale par la Fédération Mondiale des Villes Jumelées. Donc, la population européenne a été le socle sur lequel s'est bâtie l'Union Européenne que beaucoup de régions d'Afrique et d'ailleurs tentent d'imiter au regard son exemplarité et de ses performances. La construction d'une Europe intégrée ne pouvait pas être possible sans l'implication dynamique et directe des collectivités territoriales et leurs citoyens à travers les jumelages. L'objectif visé par toute intégration comme ce fut le cas de l'Union Européenne n'est pas de coaliser des Etats, mais d'unir des hommes. Jean Monnet le dit en ces termes : « *Nous ne coalisons pas des Etats, nous unissons des hommes.* »² Donc, l'intégration des Etats cherche à unir des hommes d'un espace géographique bien défini pour réunir les chances de développement et de puissance.

3. Vers une articulation des deux approches

3.1. Etats des lieux des jumelages en Afrique de l'Ouest

Les pays africains ont été impliqués dans la coopération décentralisée, notamment à travers les jumelages, dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Des villes telles qu'Atakpamé, Abidjan et Ouagadougou ont été parmi les premières à établir ce type de coopération avec des villes européennes (Madinatètou et Benoît, 2023 : 238). Par la suite, d'autres villes africaines ont rejoint ce mouvement après les années 1970, entraînant une expansion significative des

² CLAEYSON Cathérine, 1999, les jumelages et l'Europe, in, « *Annuaire des collectivités locales* », article, p.129.

jumelages sur le continent. Cette progression s'explique en partie par la médiatisation de la grande sécheresse qui a frappé le Sahel dans les années 1970. En Afrique, ce sont les pays de l'Afrique de l'Ouest qui ont le plus développé ce type de coopération, en raison de leur position géographique stratégique et de leur historique de collaboration avec la France, pionnière mondiale dans le domaine des jumelages.

Tableau 2 : Nombre d'acteurs de la coopération décentralisée par région d'Afrique.

Région	Nombre d'acteurs	Pourcentage
Afrique du Nord	1425	21,55%
Afrique de l'Ouest	3316	50,15%
Afrique Centrale	941	14,23%
Afrique Australe	608	9,19%
Afrique de l'Est	322	4,86%

Source : Réseaux Régionaux Multi-Acteurs, les acteurs de la coopération et de la solidarité internationale, 2021, P.28.

À la lecture du tableau, il apparaît que les collectivités locales d'Afrique de l'Ouest sont les plus actives en matière de coopération décentralisée. En effet, le nombre d'acteurs issus des collectivités territoriales de cette région représente à lui seul plus de la moitié des acteurs recensés sur l'ensemble du continent africain. L'Afrique de l'Ouest se positionne ainsi comme la zone pionnière de la coopération décentralisée en Afrique, avec un nombre d'acteurs deux fois supérieur à celui de l'Afrique du Nord et près de trois fois supérieur à celui cumulé de l'Afrique Centrale, Australe et de l'Est. Plusieurs facteurs expliquent cette performance des villes ouest-africaines dans le cadre de la coopération « peuple à peuple ». Tout d'abord, le facteur historique est déterminant. La majorité

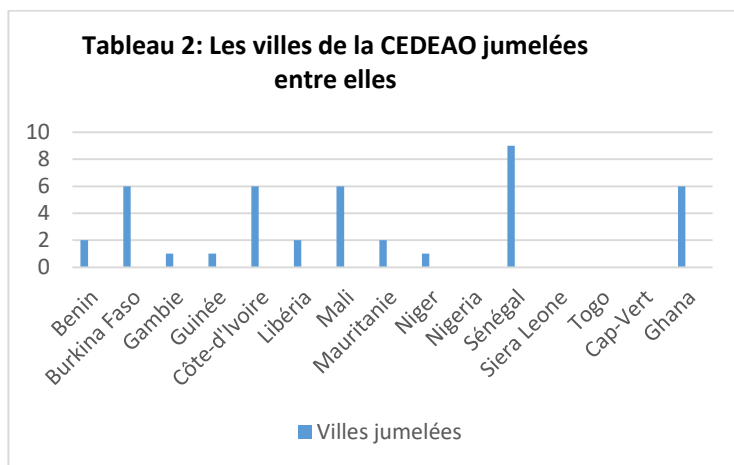
des pays d'Afrique de l'Ouest ont été colonisés par la France, ce qui a favorisé, durant la période coloniale, des échanges humains et des migrations entre les deux espaces, renforçant la connaissance mutuelle entre populations. Après les indépendances, cette proximité historique et culturelle a facilité le développement de partenariats entre les villes françaises et celles de la région. Ainsi, les villes françaises ont noué des partenariats avec plus de 4 467 acteurs de coopération décentralisée dans le monde, dont la moitié se situe en Afrique de l'Ouest. La coopération décentralisée a donc constitué un moyen pour la France de maintenir des liens privilégiés avec son ancien empire colonial, sous le couvert des actions de ses collectivités territoriales.

Ensuite, un autre facteur mérite d'être souligné : la forte médiatisation de la sécheresse qui a frappé le Sahel dans les années 1970, entraînant des famines dans la région. Cette crise humanitaire a suscité un élan de solidarité internationale, notamment de la part des collectivités territoriales européennes, en particulier françaises. Dans ce contexte, de nombreuses actions de soutien ont progressivement évolué vers des formes plus structurées de coopération décentralisée, faisant du Sahel l'un des principaux foyers de cette coopération en Afrique. À l'inverse, les autres villes africaines, qui n'ont pas bénéficié de cette campagne de solidarité de grande ampleur, ont connu un développement plus tardif de la coopération décentralisée, ce qui explique en partie les différences observées entre les régions du continent.

Enfin, le nombre d'acteurs par pays dépend souvent de l'ampleur de son ancien empire colonial en Afrique. À cet égard, d'autres pays européens, comme l'Allemagne ou la Belgique, disposent d'un héritage colonial plus restreint que celui de la France, ce qui se traduit par un engagement moins important

de leurs collectivités territoriales dans les relations de coopération avec les villes africaines. Par conséquent, leurs collectivités territoriales n'ont pas pu rivaliser avec celles françaises dans le développement des partenariats avec les villes du Sud

Cependant, il convient de ne pas se limiter à la surface : les villes et collectivités de l'Afrique de l'Ouest, relevant du même espace d'intégration (CEDEAO), entretiennent davantage de jumelages avec des villes d'autres continents, notamment européennes, qu'entre elles. Ce constat constitue un paradoxe pour des États aspirant à une intégration effective. La consolidation de cette intégration demeure difficile, voire impossible, sans l'implication préalable des peuples. Or, l'intégration des populations repose fondamentalement sur le recours aux jumelages. Cette analyse corrobore la réalité empirique, marquée par la non intégration effective des États de la CEDEAO plus de cinquante ans après sa création.



Source : Direction de la Coopération Décentralisée, 2012, Guide de partenariat de la coopération décentralisée au Burkina Faso, DCOD, Ouagadougou.

Ce constat est préoccupant en ce qui concerne les jumelages entre les villes de l'espace CEDEAO, qui se veut un modèle d'intégration régionale. En effet, même le Burkina Faso, figurant parmi les dix pays les plus actifs en matière de jumelages au monde, n'a pas dépassé la barre de dix villes jumelées au sein de son propre espace d'intégration. Dans ces conditions, comment l'intégration des États de la CEDEAO pourrait-elle se concrétiser si les populations ne se connaissent pas, ne se fréquentent pas et ne disposent pas de cadres d'expression communautaire ? Philippe Ramel souligne à ce propos : « *Les jumelages restent importants... Pour les scolaires, c'est l'occasion d'un voyage linguistique et même souvent initiatique, pour d'autres participants c'est aussi une opportunité de se rendre à l'étranger et revenir avec des souvenirs pleins la tête.* »³

3.2. La valorisation de l'intégration informelle.

Pour la mise en œuvre de l'intégration au sein de la CEDEAO, les États membres ont opté pour une approche fondée sur l'intégration institutionnelle. Cette approche se caractérise par deux éléments principaux :

- Premièrement, elle accorde une priorité à la mise en place d'institutions spécifiques et permanentes, chargées de concevoir les programmes d'intégration et d'en assurer le suivi ;
- Deuxièmement, elle privilégie la création de commissions spécialisées se réunissant de manière périodique afin de

³ <https://www.bretagne.bzh>, Rennes-Cork : mais au fait à quoi servent les jumelages des Villes. Consulté le 20/03/2026.

préparer les décisions, d'en recommander l'adoption aux États membres et de veiller à leur mise en œuvre (Réal, 1996, p. 38).

La CEDEAO a opté pour la deuxième approche qui, bien que progressive et flexible, a montré ses limites dans sa mise en œuvre. Cependant, au regard de l'importance de cette intégration pour les populations concernées, il apparaît judicieux d'allier les deux approches, à savoir l'approche institutionnelle et l'approche informelle. En effet, les jumelages peuvent constituer une alternative pertinente aux difficultés d'intégration de la CEDEAO. Depuis la création de la CEDEAO, les États demeurent les principaux acteurs du processus décisionnel, définissant les orientations et les politiques, tout en laissant une place limitée à l'implication des populations, souvent reléguées à un rôle secondaire. Or, les États ne prennent pas toujours des décisions pleinement alignées sur les intérêts des peuples, celles-ci étant parfois guidées par des enjeux et des intérêts propres. Les populations, de plus en plus critiques, perçoivent ainsi certaines incohérences dans le processus d'intégration au sein de la CEDEAO. Alors, une partie des citoyens a pris de la distance et développe une certaine méfiance à l'égard de l'organisation, notamment en raison de décisions jugées contestables ou insuffisamment inclusives. Par conséquent, la CEDEAO est perçue par plusieurs populations à la base comme une instance principalement orientée vers les intérêts des chefs d'État, au détriment de ceux des peuples, ce qui tend à l'éloigner de ses objectifs initiaux. Le président Thomas SANKARA semble avoir la même perception, mais cette fois –ci à l'égard de l'Union Africaine quand il disait dans son discours à Bobo-Dioulasso en 1984 ceci : « *Si donc ils doivent se retrouver simplement pour taire les causes des peuples africains et se comporter en véritable syndicat des chefs d'Etat*

*qui ne veulent pas tomber, nous disons que nous irons pas là-bas. Nous ne prendrons jamais la carte de ce syndicat. ».*⁴ De ce fait, l'obstacle majeur à l'intégration au sein de la CEDEAO réside dans la faible implication des populations locales. Or, la participation des peuples constitue une condition préalable essentielle à toute intégration durable des États. Pour intégrer efficacement les populations dans le processus d'intégration de la CEDEAO, une solution pertinente réside dans la promotion des jumelages. Pourtant, dans l'espace CEDEAO, les collectivités territoriales ou les villes, qui sont les principales actrices de ces jumelages, ont très peu développé ce type de coopération entre elles. Ainsi, les populations demeurent en marge du processus de construction de l'intégration régionale. Les jumelages présentent plusieurs définitions différentes les unes les autres. Par exemple pour la loi n°004/93/ADP du 12 mai 1993 à son article 138 dispose que : « *Le jumelage est l'acte par lequel deux ou plusieurs communes décident de coopérer entre ou avec une autre collectivité en vue d'un idéal commun notamment dans le domaine économique, culturel et social* ». Le maire de Languidic à l'occasion du 20^e anniversaire du jumelage Languidic-Rimpar célébré le 09 juillet 2017 définissait le jumelage en ces termes : « *Le jumelage est un outil pour ouvrir les portes qui permettent de déboucher sur des sentiments humains : l'amitié, la confiance et surtout l'estime mutuelle qui ne doit pas craindre de s'approprier le beau mot de Fraternité* ». En définitive, les jumelages présentent des avantages à plusieurs égards dans le processus d'intégration, notamment dans un espace comme celui de la CEDEAO. Ils privilégient l'intégration des peuples, contrairement à la CEDEAO qui met davantage l'accent sur l'intégration des États. Ainsi, les jumelages apparaissent comme un levier important

⁴ JAFFRE Bruno, 2017, Thomas SANKARA : la liberté contre le destin, édition Syllepse, Paris, p.137.

d'intégration, reposant sur l'adhésion et la participation active des populations à la base. Parmi les avantages qu'offre de type de coopération, on peut retenir entre autres :

-l'adhésion et l'implication d'un nombre important de population à la cause de l'intégration. En effet, l'avantage des jumelages dans un contexte d'intégration est qu'ils touchent et impliquent directement les populations concernées, permettant aux citoyens de percevoir leurs intérêts même au niveau local. Pour Thomas SANKARA, il n'y a pas d'intégration économique sans intégration des peuples. Cette intégration renvoie à un vécu symbolique où l'on est aussi heureux de donner que de recevoir (Bruno, 2017 : 261). Ainsi, les jumelages aident les citoyens des différents Etats membre de l'espace d'intégration à créer un sentiment fort d'appartenance et d'identité commune.⁵ Evidemment que les citoyens de la CEDEAO ont besoin de tels jumelages pour accompagner le processus d'intégration de leurs Etats au regard de la crise de méfiance aggravée entre la CEDEAO et ses citoyens pour développer le sentiment d'une identité commune.

-le rapprochement des citoyens des États membres de la CEDEAO. Dans le format actuel de la CEDEAO, il n'existe pas suffisamment de cadres de contact, de rapprochement et d'expression fraternelle entre des peuples pourtant appelés à s'unir dans un futur proche. À ce niveau, les jumelages peuvent jouer un rôle déterminant, dans la mesure où ils reposent sur des valeurs de rapprochement des peuples et de création d'espaces d'échanges. En effet, à travers les voyages, les visites, les correspondances, les manifestations culturelles et autres initiatives, les citoyens sont amenés à se côtoyer, créant ainsi les conditions sociales du vivre-ensemble et, par conséquent,

⁵ Programme de l'Europe pour les citoyens, 2007, S'unir pour l'Europe : la mise en réseau thématique des villes jumelées, DG, Education et culture, p.2.

de l'intégration. Les jumelages deviennent alors de véritables cadres de promotion de la cohésion sociale, de prévention des conflits, de gestion et de résolution des crises, ainsi que de réconciliation post-conflit, dans le but de bâtir un environnement stable où les citoyens peuvent cohabiter dans la paix, la démocratie et la prospérité (Actes de séminaire, 2012 : 7). Dans un contexte où la CEDEAO est régulièrement confrontée à des crises sécuritaires, des guerres civiles, des tensions diplomatiques (notamment entre la CEDEAO et l'AES) et des phénomènes de rapatriement d'étrangers, les jumelages peuvent constituer un véritable tremplin pour rapprocher les peuples, atténuer les conflits entre États et citoyens et, ainsi, renforcer les perspectives d'une intégration régionale réussie.

-les États de la CEDEAO, héritiers des grands empires médiévaux africains, partagent un passé historique riche et commun que les jumelages peuvent contribuer à valoriser dans une perspective d'intégration. En effet, ces mécanismes de coopération sensibilisent les citoyens à la richesse historique, culturelle et environnementale, tout en encourageant le dépassement de soi et l'acceptation de l'autre. Ainsi, ils incitent les populations à se recentrer sur l'essentiel, à savoir les éléments qui les unissent, notamment sur les plans historique, culturel et linguistique, en vue de construire une identité dynamique et plurielle. Dans cette logique, les populations sont appelées à dépasser leurs différends, voire leur passé douloureux, pour s'inscrire dans une dynamique d'intégration fondée sur la compréhension et le respect mutuel. Les États, souvent éloignés des réalités sociales, ne peuvent, dans un cadre strictement institutionnel, assurer pleinement ce travail préalable, qui constitue pourtant le socle de toute intégration durable.

En définitive, sans prétendre à l'exhaustivité, les jumelages, dans un projet d'intégration tel que celui de la CEDEAO, favorisent la promotion des échanges, de la connaissance et du respect mutuel, de l'amitié entre les peuples, ainsi que l'implication et l'adhésion des citoyens. Ils contribuent également à la construction d'une identité commune et à l'émergence d'une citoyenneté communautaire

Conclusion

Depuis sa création, la CEDEAO s'est progressivement dotée d'un cadre institutionnel structuré, composé d'organes politiques, juridiques et techniques, dans le but de promouvoir l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Toutefois, en dépit de ces avancées formelles et des multiples réformes engagées, les résultats concrets demeurent encore en deçà des attentes. Cette situation met en évidence les limites d'une intégration principalement conduite par le haut, souvent confrontée à des obstacles d'ordre politique, économique et administratif, qui entravent la pleine réalisation des objectifs communautaires.

Dans cette perspective, la présente étude a mis en lumière la pertinence d'une approche complémentaire fondée sur l'« *intégration par le bas* », reposant sur l'implication active des populations dans le processus d'intégration. L'analyse a montré que les jumelages, en tant qu'instruments de coopération décentralisée, constituent un levier significatif pour rapprocher les communautés, renforcer les liens de solidarité et favoriser l'émergence d'un véritable sentiment d'appartenance à un espace régional commun. À travers les échanges culturels, économiques et sociaux qu'ils encouragent, ces mécanismes participent également à la diffusion de valeurs de paix, de

tolérance et de dialogue, indispensables à la stabilité et à la cohésion régionale. Dès lors, l'intégration au sein de l'espace CEDEAO ne saurait se limiter aux seules initiatives institutionnelles. Elle nécessite une articulation harmonieuse entre les dynamiques étatiques et les interactions sociales portées par les populations, afin de garantir une appropriation réelle et durable du projet communautaire. Une telle synergie apparaît comme une condition essentielle pour accélérer le processus d'intégration et en assurer l'efficacité.

En définitive, cette étude contribue à enrichir les réflexions sur l'intégration régionale en Afrique en mettant en exergue une dimension encore insuffisamment exploitée, celle de l'intégration par le bas. Elle souligne ainsi le rôle stratégique que peut jouer la coopération décentralisée dans la consolidation d'une intégration plus inclusive, participative et durable au sein de la CEDEAO. Dans un contexte marqué par de nombreux défis, cette approche pourrait constituer une voie prometteuse pour renforcer l'unité et le développement de l'Afrique de l'Ouest.

Bibliographie

CLAEYSON Catherine, 1999, « *Les jumelages et l'Europe* », in, *Annuaire des collectivités locales*, pp.125-138.

Commission de l'Union africaine, 11 juillet 2000, *Acte constitutif de l'Union Africaine*, Lomé

Commission de l'Union Africaine, 2019, *Rapport sur l'Etat de l'intégration régionale en Afrique*, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba

Direction de la Coopération Décentralisée, 2012, *Guide de partenariat de la coopération décentralisée au Burkina Faso*, DCOD, Ouagadougou.

FANON Frantz, 2001, *Pour la révolution africaine : écrits politiques*, La découverte, Paris

GOURIELLEC Sonia, 2022, *Géopolitique de l'Afrique*, Humensis, Paris

JAFFRE Bruno, 2017, *Thomas Sankara : la liberté contre le destin*, Syllepse, Paris

LAVERGNE Réal, 1996, *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Karthala, Paris

MAIGA Abdoulaye, 2011, *La crédibilité de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest dans la quête de la paix et de la sécurité*, Thèse, Université Jean Moulin Lyon III, Lyon

Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, 1993, *La loi n°004/93/ADP du 12 mai 1993*, MATD, Ouagadougou

MOHAMMED Adamu, ARABO Umar Abubakar, 2024, « Regional stability and integration : the implication of the withdrawal of Burkina Faso, Mali and Niger from ECOWAS », in, *ISRG Journal of Arts, Humanities and Social Sciences*, volume 2, n° 6, Novembre-Décembre 2024, pp.175-179.

OBENGO Théophile, 2012, *L'Etat fédéral d'Afrique : la seule issue*, Harmattan, Paris

PALM Domba Jean Marc, 2002, « La problématique de l'intégration économique en Afrique de l'Ouest à travers la CEDEAO et l'UEMOA », in, *Science et Technique, Lettres, Sciences Sociales et Humaines*, INSS/CNRST, volume 23, n° 3, pp.31-53.

Programme de l'Europe pour les citoyens, 2007, *S'unir pour l'Europe : la mise en réseau thématique des villes jumelées*, Commission européenne, Bruxelles

STEPHEN Smith Jean de la Guérvivière, 2021, *L'Afrique, 2,5 milliards de voisins en 2050*, Taillandier, Paris

OLUBUKOLA Ayeni Queen, OBEN Bassey, 2009, « Les défis de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest », in, East African Scholarsn Multidisciplanry Bulletin, volume 2, n° 9, Septembre 2019, pp.276-281.

<https://www.bretagne.bzh>, *Rennes-Cork : mais au fait à quoi servent les jumelages des Villes*. Consulté le 20/03/2026.